

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2017**

**DELIBERATION N°BC/2017.00143**

**SOUTIEN A L'EMPLOI LOIRE OBSERVATOIRE (ELO) POUR LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 12 mai 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 48

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Claude SCHALK, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 24 mai 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170410-D20170014310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170524

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2017**

### **SOUTIEN A L'EMPLOI LOIRE OBSERVATOIRE (ELO) POUR LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT**

Dans le cadre de son projet de territoire 2014 – 2020, Saint-Etienne Métropole souhaite engager un plan d'actions volontariste pour accompagner et développer les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Le principal enjeu de la politique de Saint-Etienne Métropole dédiée à l'ESS est de maintenir et développer le dynamisme et les emplois de ce secteur.

Cet enjeu se décline en 3 axes :

1. accompagner les projets d'entrepreneuriat ESS,
2. accompagner et consolider les entreprises de l'ESS du territoire,
3. promouvoir l'ESS pour renforcer son développement.

L'un des objectifs du second axe est la consolidation des structures de l'ESS.

Or, depuis 2003, l'Etat, la Caisse des Dépôts et le Fonds Social Européen, rejoints par les collectivités locales et les grands mouvements associatifs déploient sur l'ensemble du territoire national « le dispositif local d'accompagnement » (DLA) dont l'objectif est d'apporter un conseil professionnel et de qualité aux structures de l'ESS.

Le DLA a en effet pour finalités :

- d'accompagner durablement la consolidation et le développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire (secteur non marchand hors collectivités territoriales : associations, structures d'insertion par l'activité économique) par un appui à la professionnalisation (actions de diagnostic et d'accompagnement, notamment par du conseil extérieur) de la partie la plus fragile de ce secteur ;
- de pérenniser et de créer des emplois locaux non délocalisables ;
- de contribuer au développement local en renforçant l'ancrage territorial des entreprises accompagnées ;
- de développer la dimension économique du tissu associatif (diversification des activités et des ressources).

Pour le département de la Loire, dans le cadre d'un appel à projets qui a été relancé en 2016, les pilotes régionaux du DLA (Etat, Caisse des Dépôts et Région Auvergne-Rhône-Alpes) ont accordé leur confiance à l'association Emplois Loire Observatoire (ELO) pour la mise en œuvre du dispositif DLA pour les années 2017 à 2019.

Concrètement, ELO dans le cadre du dispositif du DLA propose aux structures de l'ESS :

- un diagnostic de la situation de la structure bénéficiaire, une analyse de ses besoins et un plan d'actions sur 3 ans ;
- l'engagement d'une dynamique collective dans l'association, à partir de la dimension ressources humaines, avec une vision globale sur le projet de la structure ;
- une enveloppe d'ingénierie permettant de mobiliser des cabinets conseils qui opèrent un transfert de compétences vers la structure.

Ainsi, en 2016, ELO au travers du DLA a accompagné une cinquantaine de structures de l'ESS dont 67 % se situent sur le territoire de la Communauté Urbaine et qui représentent environ 800 emplois. 60 % des ingénieries concernaient un appui stratégique aux structures et 34 % portaient sur la structuration des ressources humaines (organisation interne, appui au management...). Les structures accompagnées par le dispositif sont notamment des structures d'insertion par l'activité économique, des associations situées dans les quartiers prioritaires, des centres sociaux ainsi que des associations œuvrant dans le champ des services à la personne.

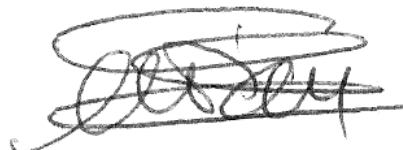
Le financement de Saint Etienne Métropole permet de renforcer l'action du DLA auprès des structures de notre territoire et d'intégrer l'offre de service du DLA dans notre politique de coopération et d'animation de l'ESS (PROCESS).

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise le versement d'une subvention à ELO d'un montant global de 27 000 €, dont 6 000 € au titre du fonctionnement du DLA et 21 000 € au titre du fonds d'ingénierie pour l'année 2017 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et ELO, permettant le versement de la subvention et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget SERV compte 6574 - PROSCCESS de l'exercice 2017.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU